

# La garantie d'assistance complète

Ce document est une brochure d'information non contractuelle.  
La notice d'information complète de la convention d'assistance  
vous sera adressée sur simple demande.

## VOTRE CONTRAT COMPREND :



### Écoute conseil et orientation

**Le Service Ecoute, Conseil et Orientation est un service dédié aux bénéficiaires afin de leur assurer une écoute, des conseils, une orientation et un soutien permanent à chaque moment important de la vie.**

- Des informations sur les garanties d'Assistance
- Des informations médicales, liées à la prévention, au handicap ou à la dépendance
- Des informations juridiques, administratives, économiques et sociales
- Des informations relatives à la vie pratique et quotidienne
- Des dispositifs de services à la personne
- Une orientation & l'intermédiation avec le réseau des prestataires de l'Assistance



### Accompagnement psycho-social

Lorsqu'un bénéficiaire fait face à un aléa de la vie (santé, travail, famille, addiction, dépendance, financier...), l'Assistance propose la mise en relation avec une **équipe pluridisciplinaire** pour l'écouter, le conseiller et l'accompagner à chaque aléa de vie dans la limite de 5 entretiens par année civile. L'équipe est composée d'assistants médico-sociaux, d'assistants de service social, de conseillers en économie sociale et familiale, d'éducateurs spécialisés et de psychologues.

- Un service d'appels de convivialité qui permet de rompre l'isolement et de restaurer le lien social,
- Un service de conseil social qui accompagne dans la durée pour faciliter les démarches et l'accès aux droits,
- Un service de soutien psychologique pour une aide à la verbalisation et à la prise de distance.



### Assistance dès une hospitalisation en ambulatoire ou une immobilisation

**Dès une hospitalisation en ambulatoire, une immobilisation imprévue de plus de 5 jours ou prévue de plus de 10 jours ou une maternité (séjour à l'hôpital de plus de 4 jours, une naissance prématurée, une césarienne ou une naissance multiple).**

1. Les prestations peuvent être mises en place pendant ou après l'hospitalisation, pendant l'immobilisation ou la maternité

#### Aide à domicile ou Prestations de bien-être en substitution

L'Assistance met en place et prend en charge une aide à domicile à concurrence d'un maximum de 10 heures pour vous aider dans vos tâches quotidiennes.

Si le bénéficiaire ne souhaite pas une aide à domicile, l'Assistance peut proposer des prestations de soutien et de bien-être en substitution : Auxiliaire(s) de vie, Dispositif de Téléassistance, Entretien(s) du linge, Prestation(s)

de livraison de courses alimentaires, Séance(s) de coiffure à domicile ou de pédicure, Service(s) de portage de repas, Séance(s) de coaching santé ou de coaching nutrition.

En cas de traitement de chimiothérapie et/ou de radiothérapie, l'Assistance met en place et prend en charge une aide à domicile à concurrence de 2 fois 2 heures dans les 15 jours qui suivent la séance.



Assistance  
dès une hospitalisation  
en ambulatoire  
ou une immobilisation



la mutuelle  
des scop  
et des scic

### Garde ou transfert des enfants ou des personnes

L'Assistance organise et prend en charge soit la garde à hauteur de 8 heures par jour pendant 5 jours répartie, soit la venue d'un proche parent à votre domicile ou soit le transport des enfants chez un proche.

### Garde des animaux domestiques dépendantes à charges

L'Assistance prend en charge la garde des animaux domestiques dans un établissement spécialisé à concurrence d'un maximum de 300 euros TTC sur 30 jours.

### Présence d'un proche au chevet

L'Assistance organise et prend en charge le transport aller/retour d'un proche jusqu'au domicile du bénéficiaire ou jusqu'au lieu d'hospitalisation du bénéficiaire.

### LE SAVIEZ-VOUS ?

**Un service d'assistance à domicile est inclus dans votre contrat : la possibilité de bénéficier d'une assistance psychologique ou d'aide à domicile après une hospitalisation...**

## GARANTIE EN OPTION

### Accompagnement des aidants



**Concilier sa vie professionnelle et personnelle quand on est aidant n'est pas toujours simple, l'assistance est à votre disposition pour vous conseiller et vous accompagner dans votre situation.**

#### Bilan psycho-social de la situation

À tout moment, L'Assistance propose l'expertise de l'équipe pluridisciplinaire pour effectuer un bilan psycho-social de la situation.

#### Assistance préventive

L'aidant peut alerter l'Assistance sur son sentiment d'épuisement.

Un accompagnement lui sera proposé lors des situations suivantes :

- prévention de l'épuisement de l'aidant,

- santé et bien-être de l'aidant,
- soutien pour la vie quotidienne,
- soutien au maintien de l'activité professionnelle de l'aidant.

#### Assistance et soutien lors d'une situation de crise

L'Assistance apporte un accompagnement pour aider à mieux vivre financièrement et émotionnellement la situation de crise avec des solutions adaptées en cas de :

- empêchement de l'aidant lié à son état de santé,
- épuisement de l'aidant,
- dégradation de l'état de santé de la personne aidée.

#### Fin de la situation d'aidant

L'aidant peut alerter l'Assistance - chaque fois que nécessaire - sur son besoin de soutien (administratif, psychologique et juridique) lorsque :

- la personne aidée retrouve ses capacités,
- la personne aidée décède.